



## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

### Séance ordinaire du 4 avril 2017 à 19h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. MIZZON Jean-Marie

#### Étaient présents :

M. IORIO Antoine	M. WANNINGER Jean-Marc	M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard
M. BARBE Jérôme	M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland
M. BAUR Denis	M. DI BARTOLOMEO R.	M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy
Mme ZYDEK Christine	Mme CEDAT-VERGNE Nath.	M. LEUBE Michel	M. VUILLEMARD Patrick
M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	M. BOGUET Henri	Mme BRIER Marcelle
M. CHRISTNACKER Daniel	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude	M. LOUIS Jean-Charles
M. PERLATI Daniel	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis
M. SCHREIBER Roger	M. WALTER Jean-Marie	M. FRIJO Antoine	M. GREINER Philippe
M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge	Mme KHAMASSI Kheira
M. LAVAUT José	M. MEDVES Jean-François	M. PERON Patrick	Mme SPERANDIO F.
M. TARILLON Philippe			

#### Procurations :

M. PETERMANN Mathieu	a donné procuration à	M. MIZZON Jean-Marie
M. HERGAT Michel		M. BARBE Jérôme
Mme CONTRERAS Céline		M. BALCERZAK Roland
Mme FRIIO Marie-Rose		M. MEDVES Jean-François
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. DORVEAUX Lionel		M. SAPIN Bruno
M. KLOP Jean		M. PERLATI Daniel

#### Absents excusés :

Mme VENTOLINI F. M. LA VAULLEE J.-Pierre

#### Absents non excusés:

Mme FICARRA Béatrice	M. LEBOURG Gérald	M. LATTWEIN Jean-François
M. LANGENFELD Guy	M. SEGURA Olivier	M. BROUILLET Laurent
Mme SASSELLA Sylvie	M. TOCZEK Jean-Paul	

**Début de séance à 19h16 :**

Membres en exercice : 58  
Présents : 40  
Procurations : 6  
Absents : 12

Arrivée de M. BARBÉ pendant la présentation du point 1 bis.

**A partir du point 1 bis :**

Membres en exercice : 58  
Présents : 41  
Procurations : 7  
Absents : 10

Installation de M. LAVAUT au point 2.

**A partir du point 3 :**

Membres en exercice : 59  
Présents : 42  
Procurations : 7  
Absents : 10

**Pour le vote du compte administratif, point 10, le Président sort :**

Membres en exercice : 59  
Présents : 41  
Procurations : 6  
Absents : 11

Sortie de Mme RENAUX au cours du point 12.

**A partir du point 13 :**

Membres en exercice : 59  
Présents : 41  
Procurations : 7  
Absents : 10  
Sortie temporaire : 1

Retour de Mme RENAUX au cours du point 16.

**A partir du point 16 :**

Membres en exercice : 59  
Présents : 42  
Procurations : 7  
Absents : 10

Le Président décide la suspension de la séance suite à la demande de M. JURCZAK pendant 10 mn à partir de 20h59.

Départ de M. NOEL et de M. DI BARTOLOMEO au cours de la suspension.

La séance reprend à 21h09 après la durée respectée de 10 mn de suspension.

**A la reprise de la séance, le quorum est toujours atteint :**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>59</b>
<b>Présents :</b>	<b>40</b>
<b>Procurations :</b>	<b>7</b>
<b>Absents :</b>	<b>12</b>

La séance est levée à 21h22.

**Assistaient en outre :**

M. ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU

Mme BERNIER Sophie, Responsable des affaires juridiques du SMiTU

M. VAUTRELLE Alexandre, Juriste du SMiTU

Mme SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de mission PDU du SMiTU

M. DIMEL Sébastien, Responsable Finances du SMiTU

Mme RAGNI Sandrine, Secrétaire assistante du SMiTU

**POINT 17 – DELIBERATION N° 2017/17 - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE DU DOCUMENT UNIQUE**

La réglementation impose d'évaluer les risques sur tous les postes de travail de chaque collectivité. Les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans un document unique qui sera mis à jour chaque année.

Le Fonds National de Prévention (FNP) accorde une subvention aux collectivités n'ayant pas encore réalisé leur document unique. Cette subvention est destinée à compenser le temps que les agents ont investi dans la réalisation de la démarche de prévention.

Le Bureau Syndical en date du 21 février 2017 a donné un avis favorable.

Il est demandé au Comité Syndical :

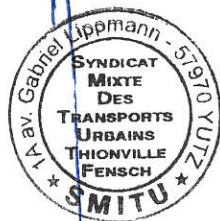
- de valider la demande de subvention auprès du FNP ;
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires au dossier de demande.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- valide la demande de subvention auprès du FNP ;
- autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires au dossier de demande.

Pour extrait conforme,  
A Yutz, le 5 avril 2017  
Le Président

Jean-Marie MIZZON



PUBLIÉ-NOTIFIÉ  
Le 07/04/2017...  
Le Président du SMITU